

## LETTRÉ SPÉCIALE D'INFORMATION DE VOS SENATEURS DE LA SEINE-MARITIME



# Vie parlementaire

## Lutte contre les dépôts sauvages, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat s'engage à accompagner les maires

Le 13 janvier 2022 au Sénat, la délégation aux collectivités Territoriales et à la Décentralisation, dont **Agnès CANAYER et Pascal MARTIN sont membres**, a organisé une table ronde avec les élus locaux et la Gendarmerie Nationale au sujet de **la lutte des élus locaux face aux dépôts sauvages**.

Comme vous le savez, le Maire détient le pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages mais **ces infractions conduisent souvent à des agressions contre les élus communaux**.

Aussi, lors de cet réunion, la délégation a rappelé la **nécessité pour les Maires et la Gendarmerie nationale d'apporter une réponse coordonnée** afin de tendre vers **une simplification dans l'organisation du ramassage et la lutte contre ces atteintes**.

**Il ressort également de ces échanges la publication d'un mémento et d'une fiche réflexe à disposition des élus locaux afin d'apporter les réponses aux questions et aux problématiques rencontrées.**

Conscients de la situation en Seine-Maritime, **Agnès CANAYER et Pascal MARTIN souhaitent donc vous faire part de ces documents indispensables** au maintien du bien-être sur votre territoire.

**Ils resteront bien évidemment à votre disposition concernant** la lutte contre ce fléau qui conduit régulièrement à des tensions entre les maires, les contrevenants et les habitants.

**[La table ronde](#)**  
**[Mémento et fiche réflexe](#)**

---



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

[Se désinscrire](#)



© 2021 Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime